



Pose de volet suite à un vol non pris en charge par l'assurance

Par **benito_bzh**, le **30/08/2011** à **17:21**

Bonjour,
Nous avons emménagé dans un bas de villa au rdc, 15 jours après notre arrivée une fenêtre a été brisée en plein jour accompagné du vol d'un ordinateur portable.
L'assurance n'a pas voulu prendre en compte le vol car nous n'avons pas de volets ou de barreaux devant les fenêtres.
Le propriétaire a effectué des devis de pose de volet, mais trop élevés à son goût, il refuse de les prendre à ses frais.
1/ l'assurance est-elle dans son droit pour refuser le dédommagement du vol de portable?
2/ et surtout quels sont les recours que je peux faire valoir auprès de mon bailleur pour qu'il prenne en charge la pose de volets?
Désirant rester dans ce logement, nous n'avons pas envie de le menacer de quitter le logement en même temps vivre dans une maison qui peut être cambriolée facilement sans être assuré contre le vol ce n'est pas agréable.
Merci d'avance pour vos réponses

Par **aie mac**, le **30/08/2011** à **22:31**

bonjour
[citation]l'assurance est-elle dans son droit pour refuser le dédommagement du vol de portable? [/citation]
oui, pour autant que cela soit prévu au contrat que vous avez signé.
l'assureur impose des mesures de sécurité; si elles ne sont pas respectées, il applique les pénalités prévues dans ce cas.
relisez les CG de votre contrat pour en avoir confirmation.
[citation]quels sont les recours que je peux faire valoir auprès de mon bailleur pour qu'il prenne en charge la pose de volets? [/citation]
aucun.
le bailleur est libre de faire ou pas.